

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine a reçu pour mission initiale de sauvegarder et mettre en valeur les très nombreux édifices méconnus et donc menacés, bâtis au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages. Elle participe à la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Au vu des dernières prérogatives confiées par l'Etat, la Fondation du patrimoine assure une réelle mission d'intérêt public.

Tous les projets de restauration susceptibles d'être soutenus par notre fondation sont étudiés en étroite concertation avec les services de l'Etat.

Elle dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale, grâce à la présence de plus de 500 délégués et 60 salariés. Des délégués bénévoles départementaux sont au plus près des porteurs de projets.

### Mentions légales

\*J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



## CONTACTS

### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté

Maison du Bâtiment – BP 1239

25004 Besançon cedex

Tél : 03 81 47 95 14

franche-comte@fondation-patrimoine.org

### COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVISIS DE CIREY / VANDELANS / VALLEROY

11, rue de l'Église – 70190 Cirey

Tél : 03 84 91 82 22 – commune-de-cirey@orange.fr

### AVEC LE SOUTIEN DE L'ASSOCIATION DE SOUTIEN POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE DE CIREY

9, rue de l'Église – 70190 Cirey

Tél : 06 19 15 07 91 – contact@asrec.info

Actualités de l'association

www.asrec.info



Restauration de l'église Saint Maurice  
de Cirey-les Bellevaux

**FAITES UN DON**

et bénéficiez d'une défiscalisation

FONDATION  
DU PATRIMOINE

A.S.R.E.C.  
20190 Cirey-les-Bellevaux

## HISTORIQUE

Construite de 1778 à 1780 sur l'emplacement d'une ancienne chapelle datant de 1143, l'église et son clocher-porche sont l'œuvre de l'entrepreneur Claude JAMBARD, sur les plans de l'architecte François-Lazare RENAUD, exécutés par l'architecte bisontin Louis BEUQUE\* (\*créateur également du presbytère de Fondremand, des églises de Malbrans, Pin, Chambornay-lès-Pin et de l'abbaye de Guebwiller).



En 1949, elle est rénovée suite aux bombardements de la guerre et le clocher a été restauré en 1962. La dernière restauration date de 1964.

Ce remarquable édifice possède retables, peintures et boiseries dont les stalles issues de l'abbaye cistercienne de Bellevaux (1119).

C'est une église à plan centré construite en moellons enduits. Elle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis le 24 janvier 1944.



## LE PROJET

Un vaste projet est en cours d'élaboration pour une nouvelle rénovation qui permettra de préserver cette église originale et magnifique. Les travaux les plus urgents portent sur le drainage des fondations et la réfection de la toiture. Mais il sera également nécessaire de procéder à la reprise des joints des murs, au démontage et à la réparation des stalles cisterciennes, à la remise en état des bancs, et au nettoyage des tableaux et statues.



L'église est la propriété de 3 communes. C'est la commission syndicale des biens indivis Cirey / Valleroy et Vandelans qui sera le maître d'ouvrage de ces travaux.

L'Association de Soutien pour la Rénovation de l'Eglise de Cirey (A.S.R.E.C.) a été créée en 2014 dans le but de mobiliser des fonds pour restaurer l'église. Elle organise par tous les moyens possibles, la promotion de cette action.



## BON DE SOUSCRIPTION

Oui je fais un don pour soutenir la restauration de l'église de Cirey-lès-Belleveaux \*

Le montant de mon don est de : .....euros  
et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu  de solidarité sur la fortune  sur les sociétés

Comment faire un don ?

**Par internet :** rapide et sécurisé

[www.fondation-patrimoine.org/47894](http://www.fondation-patrimoine.org/47894) ou

[www.asrec.info](http://www.asrec.info) et cliquez sur « Je soutiens »



**Par courrier :** retournez ce bon de souscription complété avec votre règlement par chèque à l'ordre de :  
« Fondation du patrimoine – église de Cirey »

**A l'adresse suivante :**

Fondation du patrimoine – Maison du bâtiment  
BP 1239 – 25004 Besançon Cedex

**Nom et prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Email :** .....

**Téléphone :** .....

Le reçu fiscal est établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse du chèque. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir, et l'association seront également destinataires ; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivant de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre délégation.

**POUR LES PARTICULIERS,** votre don ouvre droit à une réduction :

De l'impôt sur le revenu de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

**POUR LES ENTREPRISES,** réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.